

## **Assemblées des États membres de l'OMPI**

**Cinquantième série de réunions  
Genève, 1<sup>er</sup> – 9 octobre 2012**

### **NIVEAU D'UTILISATION DES RÉSERVES**

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le présent document contient des informations relatives au niveau d'utilisation des réserves (document WO/PBC/19/8), qui sont soumises au Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI à sa dix-neuvième session (10 – 14 septembre 2012).
2. La recommandation du PBC concernant ce document figurera dans le "Résumé des recommandations formulées par le Comité du programme et budget à sa dix-neuvième session tenue du 10 au 14 septembre 2012" (document A/50/14).
3. *Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à approuver la recommandation du Comité du programme et budget concernant le document WO/PBC/19/8, telle qu'elle figure dans le document A/50/14.*

[Le document WO/PBC/19/8 suit]



## Comité du programme et budget

### Dix-neuvième session

Genève, 10 – 14 septembre 2012

#### NIVEAU D'UTILISATION DES RÉSERVES

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le présent document i) fait le point sur le niveau des fonds de réserve et de roulement (FRR) après la clôture de l'exercice biennal 2010-2011 et des comptes annuels de 2010<sup>1</sup>, sur la base du budget ainsi que des normes IPSAS; et ii) indique le niveau des crédits alloués sur les FRR approuvés par les États membres jusqu'à présent.

2. Il contient également une proposition relative à l'affectation du solde des crédits d'un projet approuvé du Plan d'action pour le développement (financé par les réserves) à un autre projet approuvé de ce Plan d'action (dont il avait initialement été décidé qu'il serait financé par le budget ordinaire).

3. *Le Comité du programme et budget est invité à recommander aux assemblées des États membres de l'OMPI :*

*i) de prendre note du contenu du présent document; et*

*ii) d'approuver la proposition figurant au paragraphe 9.*

[Les informations sur le niveau d'utilisation des réserves, y compris la proposition relative aux réserves, suivent]

<sup>1</sup> Voir également les États financiers annuels pour 2011 (document WO/PBC/19/4).

## INFORMATIONS SUR LE NIVEAU D'UTILISATION DES RÉSERVES

### INTRODUCTION

1. Les états financiers de l'OMPI pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2011 ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). L'Organisation achève ainsi son premier exercice financier biennal complet pour lequel elle a établi des états financiers conformes aux normes IPSAS, en application de la décision prise par les États membres à la quarante-troisième série de réunions des assemblées (document A/43/5) d'approuver l'adoption par l'OMPI des normes IPSAS d'ici à 2010. Il est rappelé que cette décision s'inscrivait dans le cadre d'une initiative engagée à l'échelle du système des Nations Unies et approuvée par l'Assemblée générale (A/RES/60/283(IV)I), visant à remplacer les Normes comptables du système des Nations Unies (normes UNSAS) existantes par les normes IPSAS, internationalement reconnues.

2. Conformément à la présentation soumise aux États membres à la fin de 2011, et afin d'assurer une complète transparence et de mieux comprendre l'incidence de la mise en œuvre des normes IPSAS sur les fonds de réserve et de roulement (FRR) de l'Organisation :

(a) la première partie du présent document décrit le niveau des FRR après la clôture de l'exercice financier de 2011<sup>2</sup>, en précisant l'incidence des ajustements requis par les normes IPSAS;

(b) la deuxième partie présente le niveau des crédits alloués sur les FRR approuvés par les États membres jusqu'à présent; et

(c) la troisième partie donne un aperçu du niveau des FRR une fois ces crédits prélevés.

### NIVEAU DES FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2011

Tableau 1 : FRR par union à la fin de 2011  
(en milliers de francs suisses)

Sur la base des normes IPSAS

	Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne	Total
FRR* à l'ouverture 2010 (base IPSAS)	23 251	128 335	54 103	2 380	210	208 278
Recettes 2010-2011 (base budgétaire)	36 467	443 041	105 833	6 798	710	592 849
Dépenses 2010-2011 (base budgétaire)	36 111	436 293	105 261	9 747	1 483	588 895
<b>Différence (base budgétaire)</b>	<b>356</b>	<b>6 748</b>	<b>572</b>	<b>(2 949)</b>	<b>(773)</b>	<b>3 954</b>
Dépenses 2010-2011 prélevées sur les réserves	(4 607)	(29 248)	(7 950)	(108)	(42)	(41 955)
Ajustements IPSAS 2010-2011	2 538	(13 523)	3 411	(166)	(9)	(7 748)
<b>Excédent/déficit (base IPSAS)</b>	<b>(1 712)</b>	<b>(36 022)</b>	<b>(3 967)</b>	<b>(3 223)</b>	<b>(825)</b>	<b>(45 750)</b>
<b>SOUS-TOTAL des FRR fin 2011 (base IPSAS)</b>	<b>21 538</b>	<b>92 312</b>	<b>50 136</b>	<b>(843)</b>	<b>(615)</b>	<b>162 529</b>

\*Fonds de réserve et de roulement

3. Le résultat pour l'exercice biennal a été un excédent de 3,9 millions de francs suisses par rapport au budget pour 2010-2011 approuvé par les États membres. Une fois déduits les dépenses prélevées sur les réserves et les ajustements requis par les normes IPSAS, ce

<sup>2</sup> Ibid.

résultat fait apparaître un déficit de 45,8 millions de francs suisses, toutes les unions ayant enregistré un déficit pour l'exercice biennal. Les dépenses prélevées sur les réserves au titre des crédits approuvés par les États membres se sont élevées à 41,9 millions de francs suisses.

4. En conséquence, les FRR de l'OMPI atteignaient 162,5 millions de francs suisses à la fin de l'exercice 2010-2011, ce qui représente une diminution de 45,8 millions de francs suisses par rapport au solde d'ouverture au début de 2010, qui s'élevait à 208,3 millions de francs.

5. Le tableau 2 ci-dessous donne un aperçu des ajustements requis par les normes IPSAS pour l'exercice biennal 2010-2011 ainsi qu'une ventilation annuelle de ces ajustements, tandis que le tableau 3 décrit en détail les ajustements correspondants pour chaque année. Le document sur le niveau d'utilisation des réserves (document WO/PBC/18/7) énumère les ajustements requis par les normes IPSAS pour 2010 et donne des précisions sur chacun d'entre eux. Les ajustements effectués conformément aux normes IPSAS pour l'année 2011 sont indiqués ci-dessous<sup>3</sup>.

**Tableau 2 : Synthèse des ajustements requis par les normes IPSAS pour l'exercice 2010-2011**  
(en millions de francs suisses)

	Montants effectifs pour 2010-2011		
	2010	2011	2010-2011
Recettes	292,5	300,3	592,8
Dépenses	289,4	299,5	588,9
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3,1</b>	<b>0,8</b>	<b>3,9</b>
Projets financés par les réserves	(5,7)	(36,2)	(41,9)
Ajustements IPSAS	(11,0)	3,2	(7,8)
<b>RÉSULTAT</b>	<b>(13,6)</b>	<b>(32,2)</b>	<b>(45,8)</b>

**Tableau 3 : Résumé des ajustements requis par les normes IPSAS pour 2010-2011**  
(en millions de francs suisses)

	Montants effectifs pour 2010-2011		
	2010	2011	2010-2011
<b>Ajustements IPSAS apportés aux recettes :</b>			
Report des recettes reçues mais non réalisées	(5,7)	(14,7)	(20,4)
<b>Ajustements IPSAS apportés aux dépenses :</b>			
Amortissement et dépréciation*	(5,2)	(8,1)	(13,3)
Acquisition et cession de matériel	1,3	1,3	2,6
Incorporation des dépenses de construction	1,1	26,8	27,9
Incorporation des intérêts des prêts aux fins de la construction	1,9	1,7	3,6
Remboursement du principal	1,4	1,4	2,8
Variations des engagements au titre des prestations dues au personnel	(5,9)	(5,1)	(11,0)
Comptabilisation des stocks	0,1	(0,1)	-
<b>Total des ajustements IPSAS apportés aux dépenses</b>	<b>(5,3)</b>	<b>17,9</b>	<b>12,6</b>
<b>Montant net des ajustements IPSAS</b>	<b>(11,0)</b>	<b>3,2</b>	<b>(7,8)</b>

\*s'appliquant aux bâtiments, au matériel et aux actifs incorporels

<sup>3</sup> Ibid.

## CRÉDITS ALLOUÉS SUR LES FRR

6. La présente partie fait le point sur les crédits approuvés à prélever sur les réserves. Il convient de rappeler qu'un certain nombre de projets sont en cours, pour lesquels des montants non dépensés mais approuvés figurent dans le tableau 4 ci-dessous.

7. Il est en outre rappelé que les montants approuvés pour financer le projet de nouvelle construction et le projet de nouvelle salle de conférence, soit 20 et 24 millions de francs suisses respectivement, continueront de faire partie des réserves de l'Organisation et sont donc considérés comme s'inscrivant dans une autorisation d'utiliser les FRR sans réduction de leur valeur. Toutefois, il convient de noter que des charges (ou des réductions) apparaîtront dans les recettes de l'Organisation à hauteur de l'amortissement lié à ces biens comptabilisés pendant la période requise (de 30 à 100 ans pour les bâtiments, selon le bâtiment concerné)<sup>4</sup>.

\*Tableau 4 : Synthèse des crédits alloués sur les FRR et de leur utilisation préliminaire à la fin de 2011  
(en millions de francs suisses)

	Crédits approuvés	Dépenses à fin 2009	Dépenses en 2010-2011	Solde disponible à fin 2011	Approbat
- Modernisation MAPS, phase I	3,6		3,3	0,3	2007 et 2009
- Modernisation MAPS, phase II	1,9		0,3	1,6	2009
- Modernisation MAPS, phase III	8,3		--	8,3	2009
- Base de données des indications acceptables de produits et de services	1,2		1,0	0,2	2009
- Modules informatiques Règlement financier et règlement d'exécution et normes IPSAS	4,2	2,4	1,6	0,2	2008
- Projet architectural et technique - nouvelle salle de conférence	4,2	3,4	--	0,8	2008
- Sécurité	7,6	0,3	0,9	6,5	2008
- "Report" des projets du Plan d'action pour le développement	7,2		4,3	2,9	rapport de gestion financière 2008-2009
- Proposition relative au système de la planification des ressources (ERP)	25,0		3,2	21,8	2010
- Projet d'investissement dans les TIC	5,2		--	5,2	2011
<b>Total des projets financés par des crédits alloués sur les réserves</b>	<b>68,4</b>	<b>6,0</b>	<b>14,6</b>	<b>47,8</b>	
<b>Autres projets (avant ajustements IPSAS)</b>					
- Nouvelle construction		s.o.	8,1		
- Nouvelle salle de conférence		s.o.	19,3		
- Perte de change liée aux projets financés par les réserves (2010-2011 : 17 000 francs suisses)			0,0		
<b>Total des dépenses 2010-2011 prélevées sur les réserves, avant ajustements IPSAS</b>			<b>41,96</b>		

<sup>4</sup>Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas forcément au total inscrit.

### Crédits affectés aux projets du Plan d'action pour le développement

8. Il est rappelé que les États membres ont approuvé le prélèvement d'un crédit de 7,2 millions de francs suisses sur l'excédent de l'exercice biennal 2008-2009, dans le contexte de l'adoption du rapport de gestion financière 2008-2009. Cet accord a été donné à titre exceptionnel, pour garantir que les fonds alloués aux projets approuvés du Plan d'action pour le développement qui n'avaient pas été dépensés dans le cadre du programme et budget pour 2008-2009 resteraient disponibles jusqu'à l'achèvement de ces projets. Les dépenses engagées au titre des crédits affectés à ces projets sont détaillées dans le tableau 5 ci-dessous.

9. Comme l'ont révélé l'examen et le suivi réguliers de la mise en œuvre des projets, certains projets visés par la décision initiale d'allouer des crédits sur les réserves devraient nécessiter moins de fonds que prévu et seront achevés en laissant à disposition un solde global estimé à 1,0 million de francs suisses (comme le montre le tableau 5 ci-dessous, le solde global à la fin de décembre 2011 se montait à 2,9 millions de francs pour les crédits alloués sur les réserves). Dès lors, et dans le but de s'assurer que ces soldes disponibles continuent d'être

<sup>4</sup> Ibid.

utilisés pour financer des projets du Plan d'action pour le développement, il est proposé que le solde des crédits alloués sur les réserves serve à financer le projet approuvé du Plan d'action sur la coopération Sud-Sud en matière de propriété intellectuelle et de développement entre les pays en développement et les PMA. Le budget approuvé de ce projet s'établit à 958 000 francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013, et son financement a été accepté dans le contexte du programme et budget pour le même exercice. Transférer le financement du budget ordinaire aux crédits alloués sur les réserves en faveur du Plan d'action pour le développement permettrait de faire en sorte que ces crédits soient entièrement utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été approuvés. Sous réserve de l'approbation de cette proposition par les États membres, toute dépense engagée jusqu'à la date du transfert de fonds (prévu courant 2012) serait également affectée aux crédits alloués sur les réserves.

10. Il convient de souligner que la proposition ci-dessus n'aura pas d'effet sur le niveau global des FRR disponibles.

Tableau 5 : Projets du Plan d'action pour le développement exceptionnellement financés par des crédits alloués sur les réserves  
(en milliers de francs suisses)

Plan d'action pour le développement - cinq recommandations	Budget du projet	Dépenses 2008-2009	Crédits alloués sur les réserves 2010-2011	Dépenses 2010-2011	Solde disponible à fin 2011
<i>Conférence sur la mobilisation de ressources pour le développement (recommandation n° 2)</i>	198	198	-	-	ACHEVÉ
<i>Base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD) (recommandation n° 5)</i>	300	84	216	199	17
<i>Accès à des bases de données spécialisées et appui (recommandation n° 8)</i>	1 874	155	1 719	1 576	142
<i>Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD) (recommandation n° 9)</i>	190	-	190	154	36
<i>Recommandation n° 10 : "Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle..."</i>					
1. Projet pilote de création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle	522	15	507	381	126
2. Projet ingénierie pour les institutions de propriété intellectuelle	1 169	111	1 058	689	369
3. Structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales	600	-	600	192	408
4. Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur	840	91	749	359	390
5. Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional	2 209	66	2 143	729	1 414
<b>Total - cinq recommandations</b>	<b>7 902</b>	<b>720</b>	<b>7 181</b>	<b>4 280</b>	<b>2 901</b>

## SOLDE DES FRR APRÈS PRÉLÈVEMENTS

11. Le tableau 6 ci-dessous fait la synthèse du solde des FRR par union. En résumé, il convient de signaler qu'à la fin de 2011 le solde des FRR de l'Organisation s'élevait à 162,5 millions de francs suisses (voir également le tableau 1).

12. Les remarques suivantes sont formulées en lien avec le tableau 6 :

- Il est rappelé que les États membres ont déjà approuvé le financement de plusieurs projets par des crédits alloués sur les FRR (voir le tableau 4 ci-dessus). Par conséquent, le tableau met en évidence le fait que les crédits déjà approuvés mais non encore dépensés représentent au total 47,8 millions de francs suisses de dépenses futures prévues imputées aux FRR.
- Le niveau recommandé pour les FRR est présenté comme approuvé dans le programme et budget pour 2012-2013 à hauteur de 120,6 millions de francs suisses, soit environ 18,6% du budget total approuvé de 647,4 millions de francs suisses. Ce chiffre ne tient pas compte des 10,2 millions de francs suisses d'économies (mesures de maîtrise des coûts) que le Secrétariat cherche à réaliser à la demande des États membres et qui, s'ils étaient pris en compte, diminueraient le montant recommandé pour les FRR de quelque 2,1 millions de francs.

Tableau 6 : Synthèse des FRR par union

(en milliers de francs suisses)

Sur la base des normes IPSAS

	Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne	Total
<b>FRR, fin 2011</b>	<b>21 538</b>	<b>92 312</b>	<b>50 136</b>	<b>(843)</b>	<b>(615)</b>	<b>162 529</b>
<i>Prêt du PCT à La Haye tel qu'approuvé en 2009</i>		<b>(3 000)</b>		<b>3 000</b>		-
<i>Proposition de transfert du prêt (voir le document MM/A/45/6)</i>		<b>3 000</b>	<b>(3 000)</b>			-
<b>FRR, janvier 2012</b>	<b>21 538</b>	<b>92 312</b>	<b>47 136</b>	<b>2 157</b>	<b>(615)</b>	<b>162 529</b>
Crédits déjà approuvés mais non encore dépensés	2 584	28 788	13 507	2 931	38	47 849
Montant recommandé pour les FRR, 2012-2013	18 234	73 128	27 355	1 875	-	120 591

13. Il convient de rappeler que, en 2009, l'Assemblée de l'Union de Madrid et l'Assemblée de l'Union de La Haye ont approuvé les propositions du Bureau international relatives à la mise en œuvre des phases II et III du programme de modernisation informatique à compter de janvier 2010. Le coût des phases II et III était estimé à quelque 10,2 millions de francs suisses, dont 3 millions de francs suisses environ à financer par l'Union de La Haye (voir les documents MM/A/42/2 et H/A/28/2).

14. En ce qui concerne le financement de la partie du projet incombant à l'Union de La Haye, le document H/A/28/2 rappelait le solde négatif du fonds de réserve de l'Union de La Haye<sup>5</sup>, et proposait que l'Assemblée de l'Union du PCT autorise l'octroi à l'Union de La Haye d'un prêt d'un montant de 3 millions de francs suisses prélevé sur le fonds de réserve de l'Union du PCT pour couvrir la part de l'Union de La Haye dans le financement des phases II et III du programme de modernisation informatique précité. Il était également proposé que ce montant soit remboursé par l'Union de La Haye à l'Union du PCT dès que le solde du fonds de réserve de l'Union de La Haye le permettrait.

15. À la fin de l'exercice biennal 2010-2011<sup>6</sup>, bien que le niveau du fonds de réserve de l'Union de La Haye ne permette toujours pas de rembourser le prêt à l'Union du PCT, le niveau du fonds de réserve de l'Union de Madrid dépasse le montant recommandé fixé par la politique de l'Organisation en matière de réserves. En conséquence, il sera proposé à l'Assemblée de l'Union de Madrid<sup>7</sup> à sa session de 2012 de modifier l'arrangement actuel de manière à faire en sorte que, en lieu et place du remboursement du prêt à l'Union du PCT par l'Union de La Haye (comme cela avait été initialement envisagé), le financement de la contribution de l'Union de La Haye au programme de modernisation informatique soit assumé par l'Union de Madrid plutôt que par l'Union du PCT.

16. Le montant correspondant sera remboursé par l'Union de La Haye à l'Union de Madrid dès que le solde du fonds de réserve de l'Union de La Haye le permettra. Le tableau 6 montre l'incidence de cette proposition, étant entendu que celle-ci n'influe pas sur le niveau global des FRR disponibles.

[Fin du document]

<sup>5</sup> Voir le paragraphe 44 du document H/A/28/2.

<sup>6</sup> Voir les États financiers annuels pour 2011 (document WO/PBC/19/4).

<sup>7</sup> Voir les documents MM/45/3 et HA/31/1.